



L'entente Villeneuve-Duplessis. Constructions historiques et réalités

Alexandre Dumas

Volume 80, Number 1-2, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027063ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027063ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dumas, A. (2014). L'entente Villeneuve-Duplessis. Constructions historiques et réalités. *Études d'histoire religieuse*, 80(1-2), 5–21.

<https://doi.org/10.7202/1027063ar>

Article abstract

Maurice Duplessis' rise to power was perceived as a renewal of the alliance between the Catholic Church and the Quebec State, putting an end to the cold war opposing these two powers under Louis-Alexandre Taschereau's liberal govern. Being denied from access to religious archives, historians have reproduced this perception. Using archives of Cardinal Villeneuve, the author proposes a new perspective on the relationship between Church and State, which were actually less harmonious under Duplessis than they have been under Taschereau.

L'entente Villeneuve-Duplessis Constructions historiques et réalités

Alexandre Dumas¹

Résumé : L'arrivée au pouvoir de Maurice Duplessis a été perçue par les contemporains comme un renouveau de l'alliance entre l'Église catholique et l'État québécois, mettant fin à la guerre froide qui opposait ces deux pouvoirs sous la gouverne libérale de Louis-Alexandre Taschereau. Privés d'accès au riche contenu des archives religieuses, les historiens ont reproduit cette perception. En utilisant les archives inédites du cardinal Villeneuve, l'auteur propose un regard nouveau sur les relations entre l'Église et l'État, qui étaient en fait moins harmonieuses sous Duplessis qu'elles ne l'avaient été sous Taschereau.

Abstract : *Maurice Duplessis' rise to power was perceived as a renewal of the alliance between the Catholic Church and the Quebec State, putting an end to the cold war opposing these two powers under Louis-Alexandre Taschereau's liberal govern. Being denied from access to religious archives, historians have reproduced this perception. Using archives of Cardinal Villeneuve, the author proposes a new perspective on the relationship between Church and State, which were actually less harmonious under Duplessis than they have been under Taschereau.*

L'arrivée au pouvoir de Maurice Duplessis en 1936 a marqué, aux yeux des contemporains, un tournant dans les relations unissant l'Église catholique à l'État québécois. C'est un point de vue partagé par plusieurs historiens. Jacques Rouillard explique que le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, retrouve en Duplessis, « contrairement à Gouin et à Taschereau, l'homme dévoué à l'Église qui sera à l'écoute de son enseignement en

1. L'auteur est étudiant au doctorat en histoire à l'Université McGill sous la direction du professeur John E. Zucchi. Ses travaux, qui bénéficient du soutien financier du Fonds de recherche du Québec en société et culture (FRQSC), portent sur l'implication politique du clergé québécois avant la Révolution tranquille. Des résultats partiels de ses recherches ont déjà été publiés dans le *Bulletin d'histoire politique*. Son mémoire de maîtrise, qui porte sur la droite nationaliste québécoise des années 1930 et 1940, doit être publié à l'automne 2014 aux éditions du Septentrion.

matière civile²». Yvan Lamonde voit également dans le gouvernement de Duplessis une restauration de la tradition puisqu'il scelle «une entente d'appui réciproque du conservatisme politique et religieux³». Conrad Black va plus loin que tous les autres en présentant le cardinal Villeneuve comme le «mécène» de Duplessis, celui qui l'a appuyé «dans les bons et les mauvais moments⁴». Cette entente contraste nettement avec les conflits qui ont marqué l'ère Taschereau, telle que décrite par Antonin Dupont et Bernard Vigod dans leurs ouvrages respectifs⁵. Cette nouvelle alliance s'est illustrée par certains gestes symboliques tels que l'apposition d'un crucifix au-dessus du siège du président de l'Assemblée législative et la remise par le premier ministre d'un anneau d'améthyste au cardinal lors du Congrès eucharistique de 1938. Les contemporains, comme les historiens, ont beaucoup insisté sur le rôle attribué au cardinal dans l'élaboration de la Loi du Cadenas. Cette supposée entente cordiale entre le primat de l'Église canadienne et le chef de l'Union nationale a été immortalisée, dans la culture populaire, grâce à la série *Duplessis* de Denys Arcand et de Jacques Lacoursière.

Des sources inédites donnent pourtant une impression bien différente. Les recherches portant sur les relations entre l'Église et l'État ont longtemps été limitées par l'inaccessibilité des archives religieuses. Alors que celles-ci s'ouvrent progressivement aux chercheurs et qu'une documentation particulièrement riche devient utilisable, il devient possible de jeter un éclairage nouveau sur cette période de notre histoire. Aux archives déjà connues et utilisées de Louis-Alexandre Taschereau et de Maurice Duplessis, respectivement conservées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, nous nous proposons d'ajouter les archives du cardinal Villeneuve, conservées à l'archevêché de Québec et aux archives Deschâtelets, à l'Université Saint-Paul d'Ottawa. En plus des nombreuses lettres échangées entre les autorités civiles et religieuses, ces fonds d'archives nous donnent accès à des lettres personnelles qui permettent de démystifier certaines actions et positions du cardinal. Nous comptons démontrer que, loin de constituer une rupture avec les administrations précédentes, le gouvernement Duplessis s'inscrit en continuité avec le gouvernement Taschereau au chapitre des relations entre l'Église et l'État. En fait, nous constatons même une relative détérioration de ces rapports sous l'Union nationale.

2. Jacques ROUILLARD, «Duplessis : le Québec vire à droite», dans Michel SARRA-BOURNET et Alain-G. GAGNON, *Duplessis : entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1997, p. 197.

3. Yvan LAMONDE, *La modernité au Québec*, vol. 1, Montréal, Fides, 2010, p. 208.

4. Conrad BLACK, *Duplessis*, vol. 1, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p. 307.

5. Antonin DUPONT, *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997, 366 p.; Bernard VIGOD, *Taschereau*, Sillery, Septentrion, 1996, 392 p.

Sur le plan des relations entre l'Église et l'État, le XIX^e siècle et le début du XX^e ont été explorés avec beaucoup d'attention. Paul Crunican⁶, Roberto Perin⁷ ainsi que le collectif d'Yvan Lamonde⁸, pour ne nommer que ceux-ci, se sont intéressés à de nombreux aspects de l'implication du clergé catholique, notamment en ce qui concerne la participation aux élections, l'éducation et la lutte acharnée contre le libéralisme. Les années 1930 semblent avoir été plus négligées par les historiens des dernières décennies. Si des textes tels que ceux de Jacques Rouillard⁹ et de Léon Dion¹⁰ se penchent sur la question, c'est en se basant sur les ouvrages déjà maintes fois utilisés de Robert Rumilly, de Conrad Black et de Pierre Laporte, c'est-à-dire des œuvres bien peu objectives et dont la valeur scientifique est discutable. Le collectif récent de Lucia Ferretti et de Xavier Gélinas offrait précisément l'occasion de retourner aux sources, mais les relations entre l'Église et l'État ont malheureusement été peu abordées par les nombreux auteurs¹¹. Notre article vise donc à remettre en question certaines idées préconçues grâce à l'utilisation d'archives non exploitées jusqu'à maintenant.

I - Villeneuve et Taschereau

Nous ne saurions comprendre le rapport Villeneuve-Duplessis sans d'abord analyser le rapport Villeneuve-Taschereau. Lorsque le père oblat Rodrigue Villeneuve entre dans ses fonctions d'archevêque de Québec en 1932, le Parti libéral est déjà au pouvoir depuis 35 ans et le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau est en poste depuis 12 ans. Certaines décisions du gouvernement libéral combleront de joie le clergé, tels que la Loi d'extension juridique des conventions collectives ainsi que le refus maintes fois répété d'accorder le droit de vote aux femmes et de créer un ministère de l'instruction publique¹². D'autres aspects du régime Taschereau seront beaucoup moins appréciés par l'Église, notamment l'industrialisation, rendue possible grâce à l'arrivée au pays de capitaux britanniques et américains, la création de la Commission des liqueurs ainsi que la mise en place de la

6. Paul CRUNICAN, *Priests and politicians : Manitoba schools and the election of 1896*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 369 p.

7. Roberto PERIN, *Rome et le Canada : la bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903*, Montréal, Boréal, 1993, 343 p.

8. Yvan LAMONDE (dir.), *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, 287 p.

9. Jacques ROUILLARD, «Duplessis : le Québec vire à droite».

10. Léon DION, *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, 452 p.

11. Xavier GÉLINAS et Lucia FERRETTI, *Duplessis, son milieu, son époque*, Septentrion, 2010, 513 p.

12. Bernard VIGOD, *Taschereau* ; Antonin DUPONT, *Taschereau*.

Loi de l'assistance publique. Ces mesures du gouvernement Taschereau sont maintes fois dénoncées par la presse catholique, ce qui a alimenté l'idée que les relations entre l'Église et l'État ont été, sous Louis-Alexandre Taschereau, particulièrement houleuses. Antonin Dupont, auteur du premier ouvrage consacré à ces relations, a construit son analyse en se basant presque exclusivement sur des archives de presse et a ainsi contribué à cimenter cette vision¹³. Taschereau s'est pourtant toujours gardé de mettre en place des lois qui auraient menacé le rôle du clergé, en particulier dans le domaine de l'éducation. Si les journaux libéraux et catholiques étaient constamment à couteaux tirés, le chef du Parti libéral et le cardinal-archevêque de Québec avaient une relation beaucoup plus harmonieuse.

Les archives de l'archevêché de Québec contiennent de nombreuses lettres entre Taschereau et Villeneuve qui n'ont pas été conservées par le premier ministre et ne sont donc pas contenues dans son propre fonds d'archives. Ces lettres nous donnent l'impression que l'entente entre Taschereau et Villeneuve était beaucoup plus cordiale qu'il n'a pu y paraître, du moins du point de vue de l'archevêque.

Nonobstant sa réputation d'anticlérical, le premier ministre libéral semble avoir une grande considération pour l'opinion du haut clergé. En 1933, pour soulager les municipalités d'une part de leur fardeau financier, le gouvernement Taschereau envisage un projet de loi qui obligerait les paroisses à soumettre les projets relatifs aux constructions d'églises, de presbytères et de cimetières à l'approbation du conseil municipal lorsque les finances de la ville sont touchées. Avant d'agir, le premier ministre soumet l'idée au cardinal, qui la rejette d'emblée, promettant que les évêques veilleront eux-mêmes à mieux encadrer cette question. Cela amène Taschereau à abandonner immédiatement le projet de loi¹⁴. Un autre projet de loi, visant cette fois à donner à la Cour d'appel du Québec un rôle plus important dans la législation du mariage civil, est abandonné pour les mêmes raisons¹⁵. L'opinion du cardinal Villeneuve semble donc avoir eu un impact réel sur la législation de la province.

L'entente entre Taschereau et Villeneuve est toutefois régulièrement mise à l'épreuve par des éléments extérieurs. Le premier ministre trouve souvent à se plaindre de certains articles écrits contre lui dans le journal

13. Antonin DUPONT, *Taschereau*.

14. Archives de l'archevêché de Québec, 60CP, Gouvernement du Québec [désormais AAQ], vol. 4, Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 3 février 1933 ; lettre de Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 4 février 1933 ; lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 7 février 1933.

15. AAQ, vol. 4, Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 9 mars 1936 ; lettre de Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 19 mars 1936 ; lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 20 mars 1936.

L'Action catholique ou encore des sorties intempestives de l'abbé Édouard-Valmore Lavergne, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce et adversaire déclaré du régime libéral. Dans les deux cas, le cardinal se refuse à sanctionner les fautifs, expliquant que *L'Action catholique* n'est pas l'organe de l'archevêché et que le curé Lavergne est, de l'aveu même du premier ministre, incontrôlable. Les simples avertissements et les mises au point servis aux rédacteurs du journal et au curé semblent satisfaire Taschereau, qui en remercie toujours le cardinal sans insister davantage¹⁶. Ces incartades ne semblent pas avoir brouillé outre mesure la relation entre Taschereau et Villeneuve.

Les élections de 1935 constituent une épreuve importante pour la bonne entente entre l'Église et l'État. Un certain nombre de prêtres participent à la campagne aux côtés des candidats de l'Action libérale nationale et semblent avoir un impact considérable sur le résultat de l'élection. Les prêtres de l'archidiocèse de Québec sont particulièrement actifs. Un sermon du curé Lavergne, qui fustige Taschereau et le Parti libéral, est imprimé et circule dans toute la province. Dans les Cantons-de-l'Est, l'abbé Pierre Gravel, aumônier-directeur du Syndicat national catholique de l'Amiante, utilise son prestige auprès des ouvriers des mines pour contribuer à la victoire de trois candidats de l'Union nationale. L'abbé Maurice Laliberté, professeur de rhétorique au Séminaire de Québec, organise et tient une assemblée politique en faveur du candidat de l'Action libérale nationale dans Lotbinière. Nous pourrions ajouter plusieurs noms à cette liste¹⁷. Les prêtres à avoir pris une part réellement active à la campagne sont, dans les faits, relativement peu nombreux, même si le Parti libéral et ses partisans considèrent que le clergé tout entier de la province de Québec a mené campagne contre eux. Les journaux libéraux *Le Soleil*¹⁸ et *Le Canada*¹⁹ partagent d'ailleurs cette opinion. Ils affirment tous deux que «l'influence indue²⁰» des prêtres est responsable de la relative défaite du Parti libéral, réduit à une majorité de six sièges seulement. Le premier ministre lui-même se plaint au cardinal qu'« un

16. AAQ, vol. 4, Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 22 avril 1932; lettre de Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 22 avril 1932; lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 30 avril 1932; lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 11 mai 1932; lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 14 mars 1935; lettre de Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 16 mars 1935.

17. Pour davantage d'informations à ce sujet : Alexandre DUMAS, «“Influence indue” : La participation du clergé catholique aux élections québécoises de 1935», *Bulletin d'histoire politique*, 22, 2 (Janvier 2014), p. 139-150.

18. «L'influence clérical», *Le Soleil*, 27 novembre 1935.

19. «Le coup de poignard dans le dos des libéraux», *Le Canada*, 28 novembre 1935.

20. L'influence indue de membres du clergé lors des élections a été le motif de plusieurs poursuites judiciaires à la fin du XIX^e siècle. Voir : Walter ULLMANN, *The «Holy War» in Quebec, 1860-1890*, M. A., University of British Columbia, 1956.

grand nombre d'électeurs» ont refusé leur vote au gouvernement en raison de ces interventions du clergé : « Notre population est foncièrement religieuse et catholique ; elle écoute ses pasteurs²¹. » Il soumet au cardinal un dossier contenant des accusations d'« influence indue » à l'endroit de 34 religieux et groupes de religieux. La plupart des accusations sont rejetées par le cardinal puisqu'elles ont été portées par des personnes intéressées, par des enfants et par des dénonciateurs anonymes²². Le premier ministre n'insistera pas davantage. Cependant, la polémique opposant les journaux catholiques aux journaux libéraux durera plusieurs mois, ce qui a pu contribuer à l'impression d'une mésentente entre l'Église et le gouvernement.

En réalité, le cardinal minimise l'importance et la portée de la participation des prêtres à la campagne électorale. Dans une lettre adressée à un de ses correspondants, il accuse le premier ministre de ne pas comprendre les « raisons profondes de ses revers » et de faire une maladie des « quelques prêtres » qui ont « fait des imprudences²³ ». Le seul prêtre à subir les conséquences de ses actes est l'abbé Pierre Gravel, qui a poursuivi sa campagne contre le régime Taschereau après la campagne électorale. Le premier ministre réclame des sanctions contre ce turbulent abbé, mais le cardinal avait déjà pris la décision de le relever de ses fonctions de vicaire à Thetford Mines et d'aumônier du Syndicat de l'Amiante pour le nommer vicaire de la paroisse Saint-Roch de Québec²⁴. Taschereau semble insatisfait de cette mesure dans le cas de Gravel et de l'absence de sanctions dans le cas des autres prêtres. Bien que leurs échanges restent courtois, Taschereau paraît en vouloir personnellement au cardinal, qui ne recevra pas de carte de souhaits de sa part à l'approche des fêtes, ni l'habituelle visite du premier ministre au jour de l'An²⁵. Cela ne pousse tout de même pas Taschereau à adopter une législation anticléricale ni à déconsidérer l'opinion du cardinal. L'épisode du projet de loi sur la Cour d'appel du Québec avorté à la suite de l'intervention du cardinal se déroule au mois de mars 1936, soit après les élections et le débat houleux qui s'en est suivi. Ainsi, en dépit de certains accrochages et d'un froid dans les rapports personnels, Taschereau et

21. Bibliothèque et archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds Louis-Alexandre Taschereau [désormais BAnQ, Fonds Taschereau], Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 9 janvier 1936.

22. BAnQ, Fonds Taschereau Lettre de Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 24 janvier 1936.

23. Archives Deschâtelets, Fonds Rodrigue Villeneuve (désormais AD, Fonds Villeneuve), Lettre de Rodrigue Villeneuve à un père, 6 janvier 1936.

24. AAQ, vol. 4, Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 22 décembre 1935 ; « Nominations ecclésiastiques », *La Semaine religieuse de Québec*, 26 décembre 1935.

25. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 8 janvier 1938.

Villeneuve restent en relation. Nous pourrions croire que la diplomatie du premier ministre et son empressement à adapter la législation en fonction des vues du cardinal avaient comme objectif de se ménager sa sympathie, voire son appui politique. L'échec de cet objectif, bien démontré par la passivité de Villeneuve pendant et après les élections de 1935, ne semble pourtant pas avoir modifié l'attitude de Taschereau.

II - La « douce révolution » de l'Union nationale

Le public n'étant évidemment pas au courant des rapports unissant le primat de l'Église au chef du gouvernement, de nombreux observateurs croient à une véritable guerre entre l'Église et le Parti libéral. Les journaux catholiques, tels que *L'Action Catholique*, *Le Franc-Parleur* de Québec et *La Croix* de Montréal, ou encore des politiciens tels que Philippe Hamel accusent le Parti libéral en entier de vouloir « bâillonner » le clergé²⁶. Pour cette raison, plusieurs placent leurs espoirs dans le nouveau gouvernement de l'Union nationale. Le journal *La Croix* croit voir « un vent nouveau qui souffle²⁷ ». M^{gr} Duke, archevêque de Vancouver, y voit poindre une « douce révolution²⁸ ». M^{gr} Cassulo, délégué apostolique, se réjouit également de voir le bien que fait le nouveau gouvernement²⁹.

Entre autres nouveautés, on remarque le crucifix apposé au-dessus du siège du président de l'assemblée législative à l'ouverture de la session parlementaire. Il ne s'agit pas d'un geste de rupture, puisque le premier ministre Taschereau avait pris la décision d'en apposer dans toutes les salles d'audience judiciaire de la province³⁰. Ce geste de Duplessis a été peu remarqué et les journaux parlent du crucifix comme d'un simple élément de décor. *Le Devoir*, par exemple, n'y consacre que cet « article » d'une seule phrase : « Pour la première fois, on a placé un crucifix dans la Chambre des députés au-dessus du trône de l'orateur³¹. » *L'Événement*,

26. Eugène L'HEUREUX, « Les scandales électoraux que veut cacher le Soleil », *L'Action catholique*, 2 décembre 1935 ; « Qui mange du prêtre en meurt », *Le Franc-Parleur*, 5 décembre 1935 ; « Merci au R. P. Archange et à M. le Curé Lavergne », *La Croix*, 7 décembre 1935 ; « Allocation du D^r Philippe Hamel, député de Québec-Centre, à la radio le 12 décembre », *Le Franc-Parleur*, 19 décembre 1935.

27. « L'Église et l'État se donnent la main », *La Croix*, 3 octobre 1936.

28. Séminaire Saint-Joseph, Fonds Maurice Duplessis (désormais SSSJ, Fonds Duplessis), Lettre de William Mark Duke à Rodrigue Villeneuve, 9 septembre 1936. L'expression employée dans la lettre est « mild revolution ».

29. SSSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Andrea Cassulo à Rodrigue Villeneuve, 16 novembre 1936.

30. BAnQ, Fonds Taschereau, Lettre de Louis-Alexandre Taschereau à Rodrigue Villeneuve, 9 janvier 1936.

31. « Un crucifix dans l'Assemblée législative », *Le Devoir*, 8 octobre 1936.

La Presse, *Le Canada* et *Le Quotidien* n'en font également qu'une brève mention³². *Le Soleil* de Québec ne le remarque même pas. Louis-Philippe Roy de *L'Action catholique* semble être le seul journaliste à y avoir prêté une attention particulière et à en avoir félicité Duplessis³³. Même Téléspore-Damien Bouchard, l'anticlérical chef de l'opposition libérale, ne formulera aucun commentaire. Personne ne semble voir dans ce crucifix le symbole d'une nouvelle alliance entre l'Église et l'État. Un autre symbole matériel tient ce rôle.

Les journaux de la province ont en effet été moins frappés par le crucifix que par le fauteuil d'honneur installé pour le cardinal Villeneuve, venu assister à l'ouverture de la session à l'invitation du premier ministre. Ce geste symbolique donne lieu à quantité d'interprétations. Le journal *La Patrie* affirme que le cardinal a exigé d'être placé sur un trône égal à celui du lieutenant-gouverneur « afin de montrer plus efficacement la puissance de l'autorité spirituelle en cette province³⁴ ». *La Presse* y voit un « précédant [*sic*] historique qui scelle au Parlement de notre province l'entente parfaite entre l'autorité religieuse et l'autorité civile³⁵. » *Le Canada* observe que le lord bishop anglican de Québec occupait quant à lui un fauteuil ordinaire, ce qui laisse entendre une confirmation de la suprématie de la religion catholique³⁶. La confusion autour de ce geste est d'autant plus grande que *Le Quotidien* de Lévis et *Le Devoir* affirment que le trône était placé à la droite de celui du lieutenant-gouverneur, bien que la photo de *La Presse* montre clairement que le cardinal est assis à la tribune avec les autres spectateurs³⁷. Le cardinal Villeneuve blâme pour toute cette confusion un certain « M. Benoît, gendre de Taschereau, ancien greffier de la salle au Conseil législatif³⁸ », qui aurait déclaré aux correspondants de presse qu'il avait exigé ce fauteuil. Le cardinal blâme aussi les photographes qui ont photographié isolément le fauteuil pour suggérer qu'il était juste à côté de celui du lieutenant-gouverneur. Ces fausses informations auraient circulé dans des journaux du reste du Canada,

32. « Les leaders de la Chambre échangent leurs premiers mots », *L'Événement*, 8 octobre 1936 ; « L'adresse en réponse au discours du trône », *La Presse*, 8 octobre 1936 ; « Petits faits de la session provinciale », *Le Canada*, 8 octobre 1936 ; « La session s'ouvre à Québec », *Le Quotidien de Lévis*, 8 octobre 1936.

33. Louis-Philippe Roy, « Deux bonnes actions au crédit du gouvernement », *L'Action catholique*, 8 octobre 1936.

34. « Le cardinal a exigé un trône », *La Patrie*, 7 octobre 1936.

35. « L'autorité religieuse et civile à l'ouverture de la session », *La Presse*, 8 octobre 1936.

36. « Petits faits de la session provinciale », *Le Canada*, 8 octobre 1936.

37. « Un trône pour Son Éminence », *Le Devoir*, 8 octobre 1936 ; « La session s'ouvre à Québec », *Le Quotidien*, 8 octobre 1936 ; « L'autorité religieuse et civile à l'ouverture de la session », *La Presse*, 8 octobre 1936.

38. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 11 août 1937.

bien que nous n'ayons pas été en mesure de confirmer cette information. Cet incident protocolaire et la confusion qui l'a suivi amèneront le cardinal à être plus prudent à l'avenir. Il refusera les invitations subséquentes de Maurice Duplessis à assister aux ouvertures de session parlementaire et y sera représenté par le vicaire général. L'incident semble avoir laissé sa marque. Hector Laferté, alors leader de l'opposition libérale du Conseil législatif, affirme dans ses mémoires que le lieutenant-gouverneur a refusé l'année suivante que le cardinal ait droit à un fauteuil semblable au sien. C'est pour cette raison que l'orgueilleux prélat aurait délégué son vicaire général³⁹.

Bien que cet incident semble avoir nui à la réputation du cardinal, celui-ci ne croit pas utile de faire de mise au point, convaincu que les journalistes déformeraient ses paroles. Il s'en plaint à son correspondant, le père Anthème Desnoyers : « Les journalistes me font dire toutes sortes d'énormités, mettant des guillemets à leur façon de résumer mes allocutions, omettant les nuances et instructions sur lesquelles j'ai insisté⁴⁰. » Plutôt que de revenir sur des incidents passés, le cardinal se contentera de se tenir à distance des « flatteries » de l'Union nationale à son endroit. C'est ainsi qu'il refusera l'offre que lui fait le gouvernement de faire peindre son portrait par l'artiste Alphonse Jongers⁴¹. Les évêques, dans leur ensemble, paraissent également méfiants à l'égard du « rôle » que Duplessis souhaite les voir jouer dans son administration. Ils refuseront par exemple la proposition du gouvernement que l'un des leurs siège sur le Conseil consultatif que le ministère de la Colonisation envisageait alors de créer⁴².

Le geste le plus éclatant de cette « douce révolution » est sans contredit la remise de l'anneau lors du Congrès eucharistique. Le cardinal dit y voir la signification suivante : « Je l'apprécie d'une façon particulière parce qu'il vient de vous et du gouvernement, parce qu'il symbolise l'union chez nous de l'autorité civile et de l'autorité religieuse⁴³. » En privé toutefois, il semble se contenter d'y voir un signe de la confiance et du respect que place en lui un gouvernement fidèle à la foi catholique. Il assure d'ailleurs Duplessis de son « dévouement personnel aux autorités politiques de la Province⁴⁴ ». Le cardinal ne se fait pas d'illusion. En dépit des apparences, le premier ministre

39. Hector LAFERTÉ, *Derrière le trône : mémoires d'un parlementaire québécois, 1936-1958*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 56.

40. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 11 août 1937.

41. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Georges Léveillé à Paul Bernier, 12 mai 1938 ; lettre de Paul Bernier à Georges Léveillé, 23 mai 1938.

42. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Henri Lemaître Auger, 9 février 1937.

43. « La réception du Cardinal Légat restera mémorable », *L'Action catholique*, 23 juin 1938.

44. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 8 août 1938.

est toujours le seul maître à bord. En effet, Villeneuve réalise rapidement que le nouveau premier ministre est beaucoup moins facilement influençable que son prédécesseur.

III - Villeneuve et Duplessis

Le cardinal Villeneuve se montre optimiste à l'arrivée de Maurice Duplessis à la tête de la province. C'est du moins ce qu'il laisse entendre dans la lettre qu'il lui adresse après l'élection : « Votre passé et vos nettes affirmations pendant la campagne électorale nous sont une garantie du caractère chrétien que vous voudrez garder au gouvernement de notre Province, et du respect que vous portez à l'Église⁴⁵. » Remarquons ici que le cardinal ne parle pas de « restaurer » le caractère chrétien du gouvernement, mais de le « garder ». Il n'affirme donc pas voir une rupture dans la nouvelle administration. Notons que cette lettre est envoyée plus de deux semaines après les élections et semble avoir pour principal objet la nomination des membres de la Commission scolaire de Québec. L'optimisme apparent du cardinal sera d'ailleurs de courte durée. Apôtre du corporatisme, le cardinal a placé beaucoup d'espoir dans le programme progressiste de l'Action libérale nationale, grâce auquel l'Union nationale a été élue⁴⁶. La vitesse avec laquelle le premier ministre abandonne le programme de l'ALN et chasse ses ténors de son cabinet n'a pas manqué de réduire ses espoirs.

La relation entre le cardinal et Duplessis est plus complexe à analyser que celle l'unissant à Taschereau. Après avoir compilé les lettres contenues dans les différents fonds d'archives, nous constatons que la correspondance entre Villeneuve et Duplessis est beaucoup moins étoffée que celle entre Villeneuve et Taschereau. Sous le règne libéral, à l'exception d'une lettre adressée au secrétaire provincial sur l'enjeu précis des commissions scolaires⁴⁷, le cardinal semble s'être toujours adressé directement au premier ministre lui-même et inversement. Sous le gouvernement de l'Union nationale, les échanges directs entre les deux chefs sont moins fréquents. Quand il s'agit de s'adresser au cardinal, Duplessis semble favoriser les communications orales. Les archives de l'archevêché contiennent bien peu de lettres signées par Duplessis, si ce n'est des télégrammes de vœux et de félicitations à diverses occasions. Quant au cardinal, il semble avoir perdu l'habitude prise sous Taschereau de s'adresser au premier ministre lui-même

45. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 3 septembre 1936.

46. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Philippe Hamel, 26 novembre 1938.

47. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Athanase David, 28 septembre 1932.

et écrit plutôt à ses ministres⁴⁸. Du point de vue de la seule correspondance, les rapports du cardinal Villeneuve avec Duplessis paraissent moins intimes que ceux entretenus avec Taschereau.

Outre les lettres de politesse et de félicitations, le cardinal s'adresse généralement au premier ministre pour lui faire part de ses inquiétudes. Un mois à peine après l'élection de l'Union nationale, le cardinal écrit déjà à Duplessis pour lui demander de démentir les rumeurs voulant que la Loi de l'assistance publique soit modifiée⁴⁹. Trois semaines plus tard, c'est le régime légal de la vente des liqueurs que le cardinal craint de voir modifié à la demande de l'Association des Hôteliers⁵⁰. La liste s'étire. L'inquiétude la plus sérieuse du cardinal survient certainement lorsque le premier ministre lui laisse entendre qu'un « organisme d'État » pourrait être créé pour encadrer l'Université de Montréal, alors aux prises avec de graves difficultés financières⁵¹. Nous ignorons toutefois comment ces doléances ont été reçues, Duplessis répondant rarement par écrit aux lettres du cardinal. Ces lettres démontrent tout de même que le cardinal est loin de placer une confiance aveugle dans le gouvernement de l'Union nationale.

Le gouvernement Duplessis semble quant à lui accorder beaucoup de considération aux recommandations du cardinal. Apprenant que Gérard Tremblay, sous-ministre du travail, allait être démis de ses fonctions, le cardinal intervient personnellement auprès de William Tremblay, ministre du travail. Le sous-ministre sera rappelé et reconnaîtra sa dette envers le cardinal⁵². Toutefois, le désir du gouvernement Duplessis d'être agréable au cardinal n'est pas sans limite. Lorsque vient le temps de nommer quelqu'un au poste de visiteur des écoles régionales, le cardinal recommande la nomination de l'abbé Honorius Bois de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Bien que le D^r Albiny Paquette, secrétaire de la province, ait accepté et annoncé publiquement la nomination de l'abbé Bois, le conseil des ministres s'est ensuite opposé à ce choix pour lui préférer l'abbé Albert Tessier de Trois-Rivières. Le cardinal fait savoir au sous-ministre Jean Bruchési qu'il se trouve

48. AAQ, vol. 4, Lettre de François Leduc à Rodrigue Villeneuve, 2 septembre 1936; lettre de Rodrigue Villeneuve à Henri Lemaître Auger, 9 février 1937; lettre de Rodrigue Villeneuve à Albiny Paquette, 30 juin 1937; lettre de Rodrigue Villeneuve à William Tremblay, 6 août 1937; lettre de Rodrigue Villeneuve à Thomas Chapais, 10 mai 1938.

49. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 23 septembre 1936.

50. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 12 octobre 1936.

51. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 8 octobre 1938.

52. AAQ, vol. 4, Lettre de Rodrigue Villeneuve à William Tremblay, 6 août 1937; lettre de Gérard Tremblay à Rodrigue Villeneuve, 23 septembre 1937.

déçu de ce qu'il perçoit comme un désaveu public⁵³. L'amitié personnelle qui unit l'abbé Bois et le chef libéral Adélard Godbout a possiblement influencé cette décision du gouvernement Duplessis⁵⁴. Cet incident fait prendre conscience au cardinal des limites de son influence. Aux sollicitations du marquis Raoul de Roussy de Sales, ancien président du Bureau de la censure à la recherche d'une pension ou d'un nouvel emploi, le cardinal répond que le gouvernement ne se préoccupe guère de son sentiment «pour changer personnes et choses⁵⁵».

S'il défend parfois Duplessis en privé, le cardinal n'est pas particulièrement élogieux à son égard. Au père Desnoyers qui lui faisait part de ses inquiétudes sur les lois ouvrières de l'Union nationale, dans lesquelles il voit une victoire des patrons, le cardinal se contente de répondre que ces lois «ne sont intrinsèquement pas mauvaises⁵⁶». En bon défenseur de la doctrine corporatiste et de la mise au pas de l'économie libérale, il entretient des réserves à l'égard de Duplessis et de sa législation du travail : «En pratique, les lois 19 et 20 peuvent être mal ou bien appliquées. Au reste, ni Duplessis ni les autres n'aiment guère les syndicats, l'UCC etc. Ça ne sert pas assez la politique⁵⁷». S'il est un domaine dans lequel le cardinal se montrera satisfait de Duplessis, c'est celui de la lutte contre le communisme.

IV - La lutte au communisme

Sur ce plan, la collaboration entre l'Église et l'État semble bien avoir atteint un nouveau sommet. Les archives de l'archevêché de Québec contiennent des documents «secrets» concernant «l'organisation communiste et autres organisations révolutionnaires à Québec» que le chef de la sûreté provinciale, le lieutenant-colonel Léon Lambert, a fait parvenir au cardinal Villeneuve⁵⁸. Le premier envoi date du 2 novembre 1936. Il est possible que cette entente entre le chef de la sûreté et le cardinal ait été favorisée par l'arrivée au pouvoir de Duplessis. Nous ne pouvons cependant pas en être certains, ne sachant pas ce qui s'est déroulé en coulisses. Ce n'est que le 19 janvier 1937, soit plus de deux mois après avoir reçu le premier rapport, que le cardinal demande au premier ministre de donner

53. AAQ, vol. 4, Lettre de Jean Bruchési à Rodrigue Villeneuve, 19 août 1937; lettre de Paul Bernier à Jean Bruchési, 23 août 1937.

54. Jean-Guy GENEST, *Godbout*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 39.

55. AAQ, 26 C. P., Fonds archidiocèse de Montréal, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Raoul de Roussy de Sales, 9 novembre 1937.

56. AD, Fonds Villeneuve, Lettre d'Anthème Desnoyers à Rodrigue Villeneuve, 23 avril 1938; lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 12 mai 1938.

57. *Ibid.*

58. AAQ, vol. 4, Lettre de Léon Lambert à Rodrigue Villeneuve, 2 novembre 1936.

au chef Lambert l'autorisation de partager des renseignements avec son représentant⁵⁹. Par ailleurs, le chef Lambert maintiendra ses envois sous le gouvernement Godbout⁶⁰. Il est donc permis de croire que l'entente entre le cardinal et le chef de la Sureté provinciale ait été une entente personnelle qui échappait aux différents chefs du gouvernement.

Si le cardinal semble se satisfaire des informations qui lui sont fournies, il paraît vouloir limiter celles qui sont transmises aux autorités par le clergé. Alors que les prêtres sont appelés de plus en plus souvent à témoigner devant les tribunaux dans des procès criminels, il juge nécessaire de publier une lettre circulaire sur le secret professionnel du prêtre et d'en transmettre un exemplaire au premier ministre. Celui-ci se contente d'en accuser réception sans la commenter⁶¹.

Sur la question du communisme, le cardinal semble préférer de loin Duplessis aux libéraux, qui paraissent favoriser la lutte contre le fascisme plutôt que celle contre le communisme. Ainsi s'en confie-t-il au père Desnoyers après avoir prononcé un discours sur le péril rouge : « Vous avez vu que Lapointe et ses hauts-parleurs, Godbout, Bouchard, etc., ont mal pris ce discours. Ils reviennent toutefois de leur hantise du fascisme. Mais que peu de doctrine chez ces messieurs⁶² ! » Cela ne signifie pas que le cardinal soit sympathique aux fascistes ou ne nourrisse aucune inquiétude à leur endroit. Au contraire, parmi les documents que lui transmet le chef Lambert se trouvent également des rapports sur les activités des « fascistes » de Québec tels que l'équipe du journal *La Nation*⁶³. Il est tout de même bien évident que le communisme est un danger plus grave que le fascisme aux yeux du cardinal. Les priorités de Duplessis sont donc plus près de celles du cardinal que celles des libéraux.

Une idée de l'époque, toujours présente dans l'historiographie, est que la Loi du Cadenas aurait été inspirée à Duplessis par le cardinal Villeneuve. Cette idée semble aller de soi au point où divers auteurs, tels que Yvan Lamonde au Québec⁶⁴ et Lita-Rose Betcherman au Canada⁶⁵, l'affirment sans sentir le besoin de citer leurs sources. D'autres historiens, tels que

59. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 19 janvier 1937.

60. AAQ, vol. 5, Lettre de Léon Lambert à Rodrigue Villeneuve, 26 septembre 1940.

61. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 2 janvier 1939; Lettre de Maurice Duplessis à Rodrigue Villeneuve, 4 janvier 1939.

62. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 8 janvier 1938.

63. AAQ, vol. 4, Lettre de Léon Lambert à Rodrigue Villeneuve, 2 novembre 1936.

64. Y. LAMONDE, *La modernité au Québec*, p. 209.

65. Lita-Rose BETCHERMAN, *Ernest Lapointe : Mackenzie King's great Quebec lieutenant*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, p. 228.

Jacques Rouillard⁶⁶ et Michael Behiels⁶⁷, ne vont pas jusqu'à déclarer que le cardinal a directement inspiré la Loi du Cadenas, mais affirment que ce sont les pressions qu'il a exercées sur le premier ministre qui ont mené à son élaboration et à son adoption. La seule recherche sur le sujet semble avoir été menée par Andrée Lévesque. La source utilisée est une lettre de Villeneuve à Duplessis lui annonçant la formation d'un comité d'étude «secret» sur les activités communistes dans la province. La lettre étant datée du 19 janvier 1937 et la Loi du Cadenas présentée à la Chambre le 17 mars, l'auteure juge que le comité secret a porté fruit⁶⁸. Il est difficile de porter un jugement sur la question puisque ni les archives de l'archevêché ni celles du cardinal ne permettent d'affirmer que le comité en question ait bien soumis un rapport au premier ministre, encore moins que celui-ci en ait tenu compte. La réaction de Duplessis à l'annonce de la formation du comité est également inconnue.

Lors des débats de l'Assemblée législative sur la Loi du Cadenas, Duplessis fait l'éloge du cardinal et rappelle sa demande faite aux autorités fédérales et secondée par le gouvernement provincial d'interdire l'entrée des communistes au Canada. Il affirme que la loi est une façon de seconder «les efforts patriotiques de Son Éminence⁶⁹». Cela a certainement contribué à donner l'impression que le cardinal était derrière cette loi. Le premier contemporain à avoir affirmé les origines «cardinalices» de la Loi du Cadenas semble avoir été l'avocat Robert Louis Calder, avocat de Montréal et président de la *Montreal Civil Liberties League*. Lors d'une conférence à Oshawa, celui-ci aurait fait la déclaration suivante : «À la suite d'une conférence du cardinal Villeneuve et du premier ministre, M. Duplessis, et de quelques autres personnages, le gouvernement provincial a présenté à la Chambre et fait adopter par elle la Loi du Cadenas⁷⁰.» Au nom du cardinal, le père Joseph-Papin Archambault réfute cette affirmation : «Son Éminence apprécie la loi, mais jamais de près ou de loin elle ne l'a réclamée ou inspirée. Même Son Éminence n'avait jamais entendu parler de cette loi avant d'apprendre qu'elle était présentée à l'Assemblée législative⁷¹.» La mise au point sera peut-être entendue, mais ne suffira pas à faire taire l'idée

66. Jacques ROUILLARD, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 2004, p. 67-68.

67. Michael BEHIELS, *Prelude to Quebec's quiet revolution liberalism versus neo-nationalism, 1945-1960*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 228.

68. Andrée LÉVESQUE, *Virage à gauche interdit : les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 138 ; 169-170.

69. «Débats de l'Assemblée législative du Québec sur la loi du cadenas», *Le Devoir*, 18 mars 1937.

70. «La Loi du Cadenas : Dénégation de S. E. le cardinal Villeneuve», *Le Devoir*, 19 février 1938.

71. *Ibid.*

que le cardinal ait été à l'origine de cette loi controversée. Les contemporains perpétueront cette idée, qu'ils soient les amis de Duplessis, comme l'abbé Pierre Gravel⁷², ou ses adversaires, comme le journaliste Jacques Hébert⁷³.

Cette idée a évidemment consolidé celle voulant que le cardinal ait été un allié de l'Union nationale. Le curé Lavergne lui mentionne l'opinion « déjà fortement accréditée que le matamore Duplessis est assuré de trouver auprès de vous un défenseur envers et contre tous même contre les syndicats catholiques⁷⁴. » Toutefois, le cardinal a pris son parti des intentions qu'on lui prête et a renoncé à les réfuter. Sous le régime libéral, on l'accusait d'être « vendu à M. Taschereau⁷⁵ ». Sous Duplessis, on l'accuse d'être « vendu à Duplessis et traître aux nationaux⁷⁶ ». Il s'en confie au père Desnoyers : « Qu'ai-je à faire, sinon à porter ma croix d'Évêque, à m'humilier devant Dieu, et prier, et à juger ensuite selon ma tête à moi, n'ayant pas le loisir de consulter d'abord le reste de l'humanité⁷⁷. »

Lorsque Duplessis est défait en 1939, le cardinal lui adresse une lettre chaleureuse. Il se dit confiant que l'épreuve lui fera acquérir une sagesse qui lui sera utile si un jour il reprend le pouvoir :

Ça ne change rien à ce que vous étiez hier, un homme avec des défauts et de remarquables qualités d'esprit et de cœur, un fonds d'idées saines, des aptitudes au gouvernement, un homme d'état. [...] En tout cas, je vous réitère l'assurance de mon souvenir devant Dieu et de mon amitié personnelle, n'oubliant point les égards que vous avez eus pour moi⁷⁸.

Cette lettre chaleureuse contraste étrangement avec les propos qu'il échangera quelques semaines plus tard avec le père Desnoyers, qui lui est consterné par la « victoire Godbout-Lapointe ». Le cardinal paraît beaucoup moins négatif à l'égard du changement de gouvernement :

Le nouveau régime Godbout ne paraît pas aussi dangereux qu'on l'eût craint. [...] En tout cas le nouveau Premier Ministre jusqu'à date a agi bien prudemment. Il a, c'est vrai, à côté de lui, Bouchard, mais qui fait patte blanche. Et Duplessis a été si sot, si désagréable et grisé pendant son terme⁷⁹.

72. Raymond PARADIS, *Nous avons connu Duplessis*, Montréal, Éditions Marie-France, 1977, p. 85.

73. Jacques HÉBERT, *Duplessis, non merci!*, Boréal, Montréal, 2000, p. 100.

74. Archives de l'Université Laval, Fonds Philippe Hamel (désormais Fonds Hamel), Lettre de Édouard-Valmore Lavergne à Rodrigue Villeneuve, sans date.

75. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à un père, 11 février 1933.

76. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 11 août 1937.

77. *Ibid.*

78. AD, Fonds Villeneuve, Lettre de Rodrigue Villeneuve à Maurice Duplessis, 2 novembre 1939.

79. AD, Fonds Villeneuve, Lettre d'Anthème Desnoyers à Rodrigue Villeneuve; 17 novembre 1939; lettre de Rodrigue Villeneuve à Anthème Desnoyers, 14 décembre 1939.

Cette réaction n'est pas celle d'un homme qui perd un allié docile et fidèle. Notons ici le mois qui sépare la lettre adressée à Duplessis et celle adressée au père Desnoyers. La chaleur de la lettre du cardinal à Duplessis s'explique possiblement par la volonté de conserver cet allié face à un premier ministre qu'il envisageait d'abord comme un adversaire potentiel, jugement qui semble avoir été démenti rapidement.

Conclusion

Somme toute, cette « amélioration » des relations entre l'Église et l'État qu'on a cru percevoir sous le premier gouvernement de l'Union nationale a été bien superficielle. Maurice Duplessis n'avait évidemment pas l'intention de partager la gouverne de la province avec le prince de l'Église. En public, il a eu des égards pour le cardinal Villeneuve que n'a jamais eus son prédécesseur. L'incident du trône, la remise de l'anneau cardinalice et la Loi du Cadenas sont autant d'événements dont les interprétations, erronées comme nous l'avons démontré, ont permis de croire à une entente renouvelée entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Par ailleurs, les attaques régulières et parfois féroces de certains éléments du clergé envers le gouvernement semblent choses du passé. Plus prudent depuis les élections de 1935, le curé Lavergne se contente de soutenir discrètement le Parti national de Philippe Hamel⁸⁰. Bien que les rédacteurs de *L'Action catholique* n'aient pas été duplessistes et aient subi de nombreuses déceptions à l'égard de l'Union nationale, Duplessis n'a pas trouvé à se plaindre du journal aussi régulièrement que Taschereau. Voilà tant de raisons qui ont pu amener à croire à un renouveau de l'alliance entre l'Église et l'État.

En réalité, le changement de régime n'a pas été particulièrement positif aux yeux du cardinal. Celui-ci n'avait pas que des reproches à adresser aux libéraux. Bien au contraire, il avait offert une approbation publique de la loi libérale de l'extension juridique des conventions collectives, une loi qu'il voyait, à l'instar de nombreux membres du clergé, comme le premier pas vers la mise en place d'une économie corporatiste⁸¹. Si le cardinal apprécie la lutte que mène l'Union nationale contre le communisme, il ne retrouve plus dans le nouveau régime le zèle à contribuer à l'essor du syndicalisme catholique ou à améliorer la condition ouvrière qu'il croyait trouver chez le ministre libéral du travail Charles-Joseph Arcand. Le principal porte-parole du syndicalisme catholique au gouvernement, le sous-ministre Gérard Tremblay, a plutôt vu sa position menacée par la nouvelle administration.

80. Archives de l'Université Laval, Fonds Hamel, Lettre de Édouard-Valmore Lavergne à Philippe Hamel, 4 septembre 1939.

81. AAQ, vol. 4, Lettre de Gérard Tremblay à Rodrigue Villeneuve, 10 juin 1935.

Par ailleurs, contrairement à Taschereau, Duplessis ne semble jamais avoir soumis de projet de loi à l'approbation du cardinal. Au contraire, Villeneuve doit constamment lui demander des précisions sur des projets de loi qui lui semblent menacer la morale ou la position du clergé et des institutions catholiques. Le gouvernement unioniste lui a même fait «l'affront» de désavouer publiquement une de ses recommandations. Maurice Duplessis était-il, comme l'affirme Jacques Rouillard, un homme dévoué à l'Église et à l'écoute de l'enseignement civil du cardinal ? En dépit de ce qu'ont pu croire les contemporains et certains historiens, du point de vue du cardinal, cette description seyait probablement davantage à Louis-Alexandre Taschereau. L'époque où le ciel était bleu et où l'enfer était rouge est révolue. Comme le fera remarquer un évêque à Duplessis : «Le rouge est pourtant, ne vous en déplaise, la couleur liturgique de l'Esprit-Saint⁸².»

82. SSJ, Fonds Duplessis, Lettre de Joseph-Aldée Desmarais à Maurice Duplessis, 2 janvier 1950.